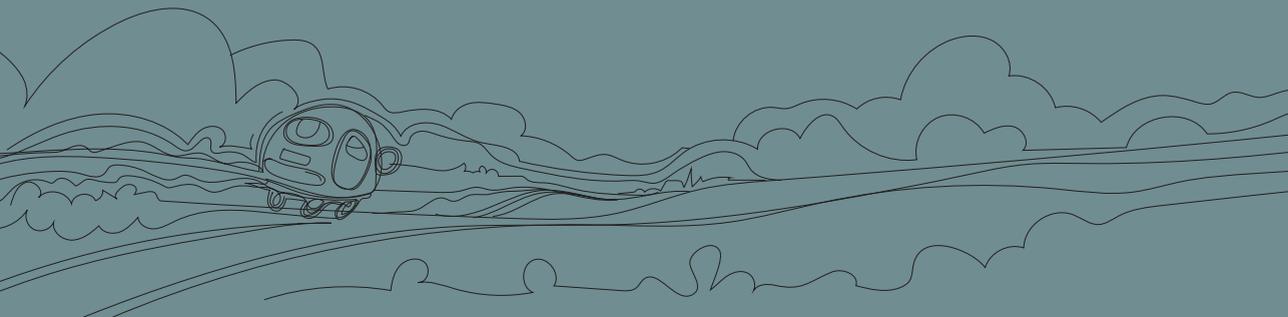


Union régionale
des professionnels de santé infirmiers libéraux
Hauts-de-France

Rapport d'activité

2019



Édito



Ce rapport d'activité reflète le travail et le dynamisme de notre URPS infirmiers.

Les indicateurs de santé dans la région HDF sont très hétérogènes avec de grandes disparités territoriales. Nous sommes persuadés que notre profession représente une véritable plus-value et nous nous attachons à le démontrer.

La population, plus jeune qu'au niveau national présente un taux de mortalité de 20 % plus élevé : lutter contre le cancer, les addictions, les pathologies cardio-vasculaires, le diabète, la BPCO sont des priorités. Nous devons donc réfléchir à une autre manière de soigner.

L'atout de notre profession est d'avoir un bon maillage territorial. Nous pouvons donc garantir un meilleur accès aux soins dans la région. La télémédecine, qui est entrée dans le droit commun, permettra d'améliorer cet accès aux soins pour tous, en particulier dans les zones fragiles et contribuera aux prises en charge coordonnées par les professionnels de santé. L'URPS Infirmiers

a donc décidé de s'impliquer dans des projets de téléconsultations, de soins non programmés et de télésurveillance au côté du GIP Santé&Numériques et de poursuivre la promotion de la solution Inzee Care

La prévention est reprise dans le plan régional de santé, l'URPS infirmiers a donc répondu après concertation avec l'ARS à un appel à projet sur les addictions (tabac) en reprenant les compétences infirmières : entretien motivationnel, prescription de substitut nicotinique.

La vaccination est également un enjeu de santé publique, nous devons mettre en avant la plus-value des compétences infirmières non seulement au niveau de la réalisation de l'acte technique mais également au niveau de l'éducation du patient et de la sécurité de la prise en charge.

Coopération inter-professionnelle : l'URPS Infirmiers s'est impliquée pour faciliter la mise en place des CPTS et la création des ESP.

Les enjeux de santé publique sont nombreux

et nécessitent un soutien financier de nos tutelles. L'URPS Infirmiers a donc décidé de rédiger un premier CPOM pour mener à bien tous ces travaux.

Merci à tous pour votre engagement à nos côtés et à votre implication dans les projets en cours.

Confraternellement

Marie-Odile Guillon
Présidente

Édito.....	3
L'URPS infirmiers des Hauts-de-France	6
Les missions.....	7
Le territoire d'action de l'URPS.....	9
L'URPS infirmiers en chiffres.....	9
La participation de l'URPS infirmiers dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé	10
Le Projet Régional de Santé (PRS).....	11
La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA).....	12
Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS).....	12
Guichet Unique d'orientation et d'accompagnement des professionnels de santé.....	13
Comité des structures d'exercice coordonné.....	14
Plateformes Territoriales d'Appui (PTA).....	14
Déploiement et utilisation des systèmes de communication	15
Groupement d'Intérêt Public (GIP).....	15
Comité Régional Stratégique des Systèmes d'Information de Santé (CORSSIS).....	15
Les projets de l'URPS infirmiers	16
Organisation de l'exercice professionnel	17
Intervention de Soins Infirmiers Post-Ambulatoire à Domicile (ISIPAD).....	
www.isipad-hdf.fr.....	17
La plateforme Inzee.care.....	18
Signalements sur le site internet	20
Hospitalisation à Domicile (HAD) ou SSIAD.....	20
Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique	20
Collectif inter-URPS.....	20
Antibiorésistance.....	20
Diabète.....	21
Addictions.....	21
Déploiement et utilisation des systèmes de communication	22
L'expérimentation « suivi des plaies ».....	22
Téléconsultation.....	22

Télésurveillance BPCO et diabète.....	23
Formation et développement professionnel continu	24
La Journée Régionale de l'infirmière libérale des Hauts-de-France :.....	24
Enquête sur la chirurgie ambulatoire.....	25
Le site internet : www.urps-infirmiers-hdf.fr.....	25
Amélioration de la qualité et de la coordination des soins	26
La Vaccination Anti Grippale (VAG) :.....	26
La plateforme coordolib : www.coordolib-hdf.fr.....	26
Accès aux soins des patients	
Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) :.....	27
Les partenariats	28
Amélioration de la qualité et de la coordination des soins	
L'article 51 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018 intitulée « Innovation en santé »	29
Chirurgie ambulatoire :.....	29
Le projet collaboratif « Lab parcours ».....	30
DECAMEDS.....	30
Syndrome de Korsakoff.....	31
L'Ordre Infirmiers.....	31
Hauts-de-France Addictions :.....	32
Le réseau Néphronor :.....	32
Le réseau santé qualité risque (RSQR).....	32
Événements indésirables graves.....	33
PMND.....	33
Les Comités ville/ hôpital.....	33
Soirée DPC chirurgie bariatrique.....	33
Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique	34
ISIDORT : Syndrome d'apnée hypopnée obstructive du sommeil.....	34
Le réseau ONCO.....	34
Vaccination.....	35
Formation et développement professionnel continu	35
Forums IDE/CPAM Roubaix Tourcoing.....	35
Schéma régional des formations sanitaires et sociales.....	35

L'URPS infirmiers des Hauts-de-France

Les missions

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) ont été instaurées suite à la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST) du 21 Juillet 2009. Elles ont été mises en place pour représenter les professionnels de santé exerçant à titre libéral et pour organiser le système de santé suivant les régions.

Ces unions ont un statut d'association fonctionnant sous le régime de la loi 1901 et sont constituées de représentants libéraux conventionnés et élus par des professionnels libéraux pour une durée de 5 ans.

L'URPS infirmiers contribue à améliorer l'offre de soins et s'engage à faire reconnaître la place essentielle de l'infirmier libéral dans le système de santé. Ses principales missions sont fixées par le décret n° 2010-585 datant du 2 Juin 2010.

Les 8 missions principales de l'URPS infirmiers sont



→ Organisation et évolution régionales de l'offre de santé.



→ Analyse des besoins de santé et de l'offre de soins.



→ Accès aux soins des patients.



→ Organisation de l'exercice professionnel.



→ Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique.



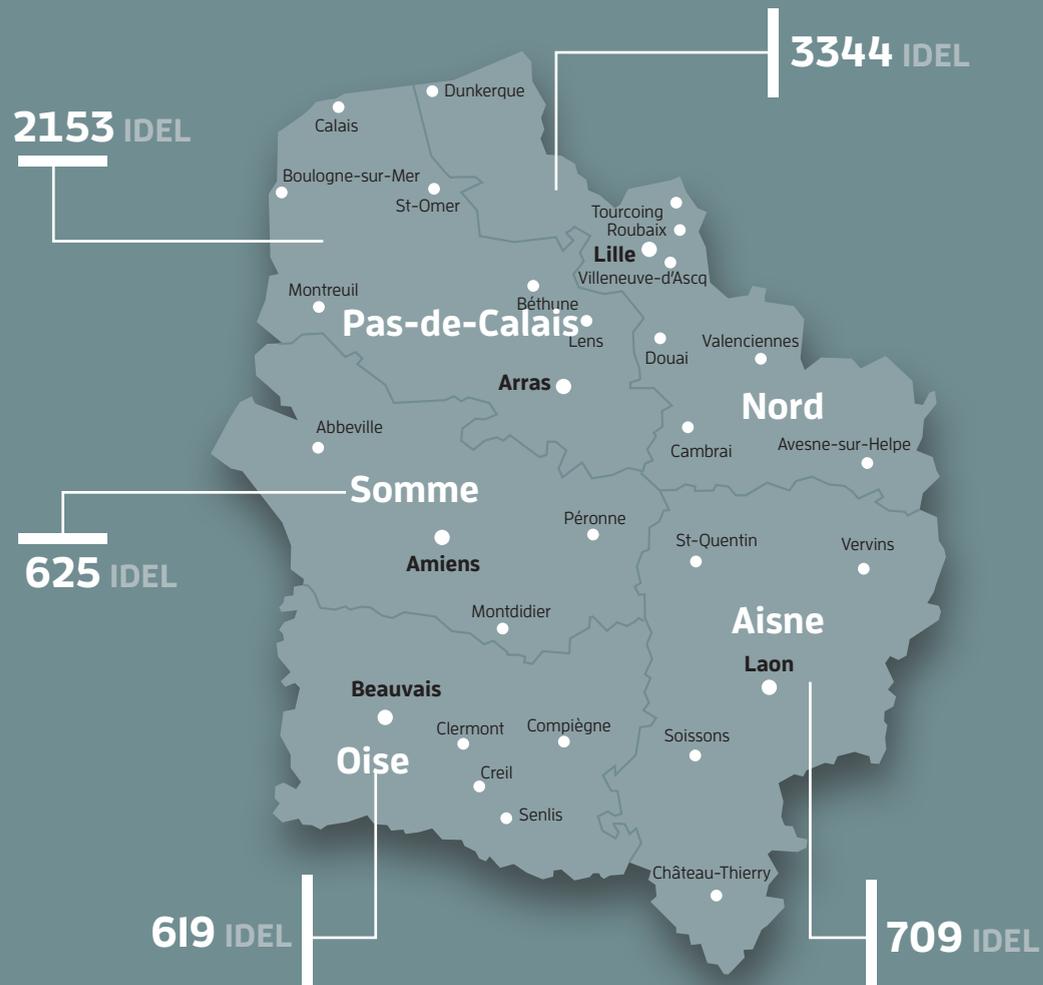
→ Amélioration de la qualité et de la coordination des soins.



→ Déploiement et utilisation des systèmes de communication.



→ Formation et développement professionnel continu.



Le territoire d'action de l'URPS

L'URPS infirmiers Hauts-de-France représente 7450 infirmiers libéraux répartis dans les 5 départements composant les Hauts-de-France.

L'URPS infirmiers en chiffres

Afin de remplir au mieux les missions qui leurs sont conférées, les 24 élus de l'URPS infirmiers se réunissent régulièrement pour travailler sur les projets en cours et valoriser les compétences de l'infirmière libérale dans l'offre de soins.

En 2019, l'URPS infirmiers

→ a perçu comme financements

379 000€ en contribution ACOSS

40 000€ de subvention par l'ARS pour le projet ISIPAD

22 000€ de subvention par l'ARS pour le projet antibiorésistance

→ a organisé :

3 Assemblées plénières

9 réunions de bureau

94 réunions de Groupe de Travail en thématique : *Journées Régionales, Commission Journal, HAD, Plateforme Inzee.care, Suivi des plaies*

→ a participé à plus de 260 réunions

avec les partenaires (ARS, établissements de santé, MAIA, les autres URPS, ...)

→ a initié des projets,

qui sont en cours de déploiement, avec une implication des élus.

- Journées Régionales 2019

- Antibiorésistance

- Isipad

- Diabète

La participation de l'URPS infirmiers dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé



Organisation et évolution régionales de l'offre de santé

Le Projet Régional de Santé (PRS)

Publié le 5 Juillet 2018, le PRS2//2018-2028 fixe les orientations stratégiques et les objectifs à 10 ans pour améliorer la santé de la population et lutter contre les inégalités de santé dans les Hauts-de-France.

L'URPS Infirmiers a largement participé à l'élaboration du PRS et a été un des acteurs de la santé en région associés à la démarche de construction de ce PRS. Par ses contributions écrites sur de nombreux chantiers, l'URPS infirmiers n'a eu de cesse de faire valoir les compétences des infirmiers libéraux à mobiliser pour répondre aux objectifs du PRS : accès aux soins spécifiques, addictions, cancer, cardio-neuro-respiratoire, diabète – obésité – Insuffisance Rénale Chronique, désertification médicale, PRAPS, soins palliatifs, veille et sécurité sanitaire et vieillissement.

Pour information, le PRS se compose :

- **Du cadre d'orientation stratégique (COS)** qui fixe les objectifs stratégiques et les résultats attendus à 10 ans
- **Du schéma Régional de Santé (SRS)** qui décline les orientations et les objectifs opérationnels pour les 5 ans à venir.
- **Du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)** qui décline le Schéma Régionale de Santé (SRS).

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

La CRSA, instance majeure de la démocratie sanitaire est un lieu d'expression et de propositions traitant des besoins en santé de la région et des actions à mettre en place pour améliorer la santé de la population et pour développer l'efficacité du système de santé.

L'URPS infirmiers dispose d'un poste de titulaire (Régis Ducatez, trésorier de l'URPS infirmiers) et un poste de suppléant (Marie-Odile Guillon, présidente de l'URPS infirmiers) au sein du collège 7 intitulé : « Offreurs de services de santé ».

Régis Ducatez est également membre de la CSOS (commission spécialisée pour l'organisation des soins) et du collège prévention.

Patrick Lesoudard et Sébastien Capdeville, en tant que vice-présidents de CTS sont également titulaires membres de droit de la CRSA.

Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS)

Les CTS ont été mis en place suite à la fusion des régions et à la nouvelle loi de santé. Instance de démocratie sanitaire, les CTS ont pour mission d'organiser l'offre de santé par territoire.

Aujourd'hui, la région Hauts-de-France compte 6 territoires de démocratie sanitaire. Des infirmiers libéraux vous représentent sur chaque territoire.

Les CTS sont des instances sur le territoire qui ont vocation à participer à la déclinaison du projet régional de santé et en particulier à l'organisation des parcours de santé en lien avec les professionnels du territoire. Les CTS peuvent :

- Formuler des propositions pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire.
- Évaluer, en lien avec la CRSA, les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des usagers du système de santé et la qualité des prises en charge.

Guichet Unique d'orientation et d'accompagnement des professionnels de santé

Né dans l'Aisne en 2014, le guichet unique a été généralisé en 2018, dans toute la région des Hauts-de-France.

Ce guichet a pour vocation de permettre aux professionnels de santé souhaitant s'installer en libéral sur un territoire de bénéficier d'un interlocuteur unique pour les orienter et les accompagner dans leurs démarches administratives. Il les incite à privilégier une installation dans les zones déficitaires.

L'objectif de la création du guichet d'entrée unique est d'orienter simplement et facilement les professionnels de santé et les étudiants vers les services existants en région, quels que soient les acteurs concernés : ARS, Assurance Maladie, collectivités territoriales, Universités, Ordres professionnels, URPS, URSSAF, etc.

Le guichet unique est un endroit où tout professionnel est susceptible de trouver des réponses à toutes ses interrogations et besoins / installation en libéral.

Dans un premier temps, le cahier des charges prévoit d'accompagner les médecins et les infirmiers libéraux avant une extension des guichets uniques à tous les professionnels de santé libéraux.

En 2019, plus de 172 projets d'installation ou de remplacements d'infirmiers libéraux ont pu être accompagnés dans la région : 82 dans le Nord, 33 dans l'Aisne, 25 dans la Somme, 22 dans l'Oise et 10 dans le Pas-de-Calais.

Comité des structures d'exercice coordonné

Instauré par la directrice générale de l'ARS, le Comité Régional et Interdépartemental des Structures d'Exercice Coordonné permet à l'URPS Infirmiers de suivre le développement des Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP), des pôles et centres de santé. Le Comité garantit la cohérence dans l'accompagnement de ces structures.

À l'échelle départementale, l'URPS Infirmiers participe également aux Comités Départementaux des Structures d'Exercice Coordonné chargés d'instruire les demandes de labellisation des MSP et d'identifier les accompagnements et soutiens possibles pour chaque projet.

L'URPS Infirmiers participe aux comités de chaque département :

- **Aisne** : Patrick Lesoudard, élu de l'URPS
- **Nord** : Caroline Dewas, vice-présidente de l'URPS
- **Oise** : Judicaël Feigueux, vice-président de l'URPS
- **Pas-de-Calais** : Line Hannebicque, secrétaire adjointe de l'URPS
- **Somme** : Franck Perez, trésorier adjoint de l'URPS

Plateformes Territoriales d'Appui (PTA)

Instaurées par la loi de Modernisation de notre système de santé, les PTA viennent en appui à tous les professionnels, aux ESP et aux CPTS.

Elles devraient émaner prioritairement des initiatives des libéraux et ont pour objet de les aider à mettre en place une coordination dans les situations et cas complexes.

La PTA a pour mission d'informer et d'orienter les professionnels vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire et de simplifier et rendre lisible la coordination.

À ce titre, l'URPS Infirmiers, en concertation avec les autres URPS, s'assure du respect de l'intégration des libéraux dans les gouvernances des projets de PTA. Les projets soutenus doivent répondre à la charte établie en inter-URPS.



Déploiement et utilisation des systèmes de communication

Groupement d'Intérêt Public (GIP)

Suite à la fusion du GCS e-santé et du GCS AMETIS, le GIP Santé Numérique a été créé.

L'URPS Infirmiers est membre de son conseil d'administration.

Le GIP participe notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie régionale e-santé. Il est chargé de la promotion des services numériques en fédérant les acteurs de santé de la région autour de la Stratégie Régionale de Santé.

Comité Régional Stratégique des Systèmes d'Information de Santé (CORSSIS)

L'URPS Infirmiers en tant que membre du CORSSIS participe à cette instance stratégique qui assure le lien entre le programme PRÉTDiSS, le schéma directeur régional des systèmes d'informations de santé et le PRS 2.

L'URPS Infirmiers recherche des solutions pour développer des services utiles aux infirmiers libéraux et faciliter la coordination du parcours de soins du patient.

Les projets de l'URPS infirmiers



Organisation de l'exercice professionnel

Intervention Soins Infirmiers Post-Ambulatoire à Domicile (ISIPAD) : www.isipad-hdf.fr



L'expérimentation ISIPAD a été reconduite pour l'année 2019. L'ARS a de nouveau alloué une subvention à hauteur de 40 000 € pour 1 an dont le développement est inscrit dans les actions du « plan régional chirurgie ambulatoire ».

Pour rappel, l'expérimentation a pour objectif de sécuriser le suivi post-opératoire des patients ayant bénéficié d'une intervention de chirurgie ambulatoire avec réalisation d'un geste innovant par deux visites d'infirmier libéral à domicile.

L'enjeu est de faire de la chirurgie ambulatoire en Hauts-de-France la pratique chirurgicale de référence en tenant compte de la dimension qualitative et organisationnelle qu'elle implique.

Une augmentation du taux de chirurgie ambulatoire dans les établissements partenaires a été constatée. La coordination ville-hôpital permet de renforcer les échanges professionnels. L'utilisation d'un langage commun rassure et sécurise le patient. Sur l'année 2019, 128 patients ont bénéficié du dispositif ISIPAD après une chirurgie ambulatoire d'acte innovant.

L'URPS poursuit la promotion de ce dispositif auprès des établissements de santé des Hauts de France. En 2019, 26 présentations ont été réalisées au sein des établissements de la région et trois nouvelles conventions de partenariats ont été signées.

La plateforme Inzee.care

Initiée en 2017, la plateforme Inzee.care est une plateforme de mise en relation des établissements de santé avec les infirmiers libéraux de la région.

Inzee.care permet aux établissements de santé de trouver rapidement un infirmier libéral disponible pour prendre en charge les patients en sortie d'hospitalisation et n'ayant pas déclaré d'infirmier libéral référent.

Entièrement financée par l'URPS Infirmiers, la plateforme est ouverte aux 7974 infirmiers libéraux et à l'ensemble des établissements de santé de la région.

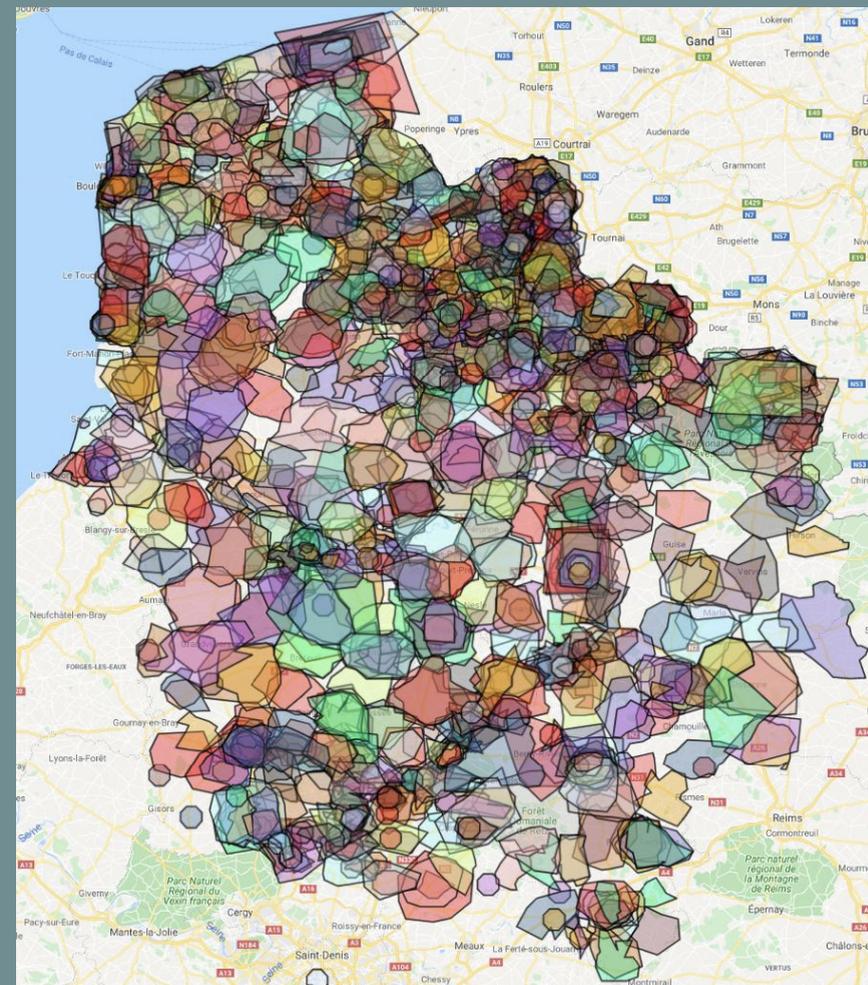
L'URPS infirmiers a continué d'assurer la promotion de cet outil auprès des établissements de santé et infirmiers libéraux de la région.

En 2019, 3 nouvelles conventions de partenariat ont pu être signées avec :

- Le Centre Oscar Lambret à Lille,
- Le Centre Hospitalier de Fourmies
- L'hôpital Privé Arras Les Bonnettes

Au total, plus de 500 demandes de soins ont pu être lancées dans la région en 2019. Les patients ont également pris en main la plateforme afin d'être rapidement mis en lien avec un infirmier libéral du secteur pour la prise en charge de leurs soins à domicile.

Les demandes de soins émanant des établissements de santé ont été pourvues très rapidement par les infirmiers libéraux. La disponibilité et réactivité des IDEL pour accepter les prises en soins en ambulatoire permettent aux établissements de sécuriser et d'anticiper les sorties des patients qui requièrent des soins infirmiers à domicile



Carte de couverture – Décembre 2019



Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique

Signalements sur le site internet

L'URPS Infirmiers recense, par le biais de son site internet, les difficultés et/ou événements particuliers rencontrés par les infirmiers libéraux de la région

Hospitalisation à Domicile (HAD) ou SSIAD :

Plus d'une vingtaine de signalements nous ont été remontés par les infirmiers libéraux de la région.

Ces signalements ont été anonymisés puis envoyés sur le portail de signalement de l'ARS des Hauts-de-France.

Les problématiques soulevées concernent des dysfonctionnements de coordination avec les HAD et SSIAD ou encore le non-respect du choix du professionnel de santé par le patient

Collectif inter-URPS

L'URPS infirmiers participe au titre du Collectif inter-URPS au déploiement de sensibilisation sur les thématiques de santé prioritaires (violences faites aux femmes, obésité, diabète, BPCO, addictions...) et à la conception de nouveaux programmes d'ETP (santé des aidants et chirurgie bariatrique)

Antibiorésistance

L'URPS Infirmiers a participé à une réflexion collective, initiée par l'ARS sur l'organisation de la lutte contre l'antibiorésistance en région.

En rappelant les rôles de l'IDEL en santé publique non seulement éducatif pour accroître la sensibilisation des populations au bon usage des antibiotiques mais aussi de dépistage et d'orientation vers le médecin

traitant, l'URPS infirmiers a obtenu un financement de 22 000 € pour :

- sensibiliser les professionnels de santé sur l'antibiorésistance
- rédiger des fiches – rappel des précautions standard sur le bon usage des antibiotiques
- expérimenter le dépistage des infections urinaires par la réalisation de TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostique et d'évaluation) et à l'orientation des patients vers le médecin traitant.

L'URPS infirmiers avait initié une réflexion pour que les IDEL de la région puissent également expérimenter la réalisation des TROD Angine sous la coordination du médecin traitant. L'expérimentation reposait sur l'arrêté d'août 2016 (autorisant les pharmaciens d'officine et les IDE, sous la responsabilité du médecin, à faire des TROD angine, au frais du patient) et prévoyait le financement du TROD ainsi que la rémunération des professionnels participant à ce dispositif.

Une enveloppe financière avait été définie pour 2019 et 2020 pour la conception et la mise en œuvre du projet.

Or le contexte réglementaire a évolué et a stoppé l'expérimentation pour les IDEL par l'entrée des TROD angine dans le champ conventionnel des pharmaciens d'officine à compter de janvier 2020.

Diabète

L'URPS Infirmiers a poursuivi sa réflexion sur le repérage ciblé des populations à risque de diabète en lien avec l'URPS Biologistes.

Les URPS Biologistes et Infirmiers souhaitent mener une expérimentation afin de faire évoluer les recommandations en couplant les mesures d'une glycémie veineuse et d'une HBA1C comme méthode de dépistage.

En vue de renforcer l'articulation des acteurs et d'inclure les personnes repérées dans une logique de parcours, les URPS Biologistes et Infirmiers solliciteront les sociétés savantes en diabétologie pour coconstruire ce projet.

Addictions

Dans le cadre de l'appel à projets permettant de décliner des programmes d'actions de lutte contre les addictions.

L'URPS Infirmiers a proposé la réalisation d'entretiens motivationnels infirmiers de sevrage auprès des populations vulnérables. Toutefois le projet n'a pas reçu un avis favorable, l'ARS souhaitant que les URPS travaillent sur un parcours article 51 LFSS 2018.



Déploiement et utilisation des systèmes de communication

L'expérimentation "suivi des plaies"

Afin d'améliorer la qualité de vie des patients porteurs de plaies chroniques et de diminuer la durée de cicatrisation, les récives et les amputations, l'URPS Infirmiers en lien avec le GIP Sant&numérique, l'ARS et l'URPS Médecins, travaille sur une solution en mobilité.

Lors de cette année, l'URPS Infirmiers a travaillé sur la stratégie de déploiement de la solution et sur la formation e-learning pour qu'elle soit réalisable dans le cadre du DPC. La mise en production de l'application plaies a été réalisée.

Début 2020, nous proposerons gratuitement un outil de coordination pour suivre au quotidien les plaies complexes via une plateforme connectée.

Il permettra aux infirmiers de créer un dossier patient et de suivre l'évolution de la plaie.

Le médecin traitant pourra suivre à tout moment l'évolution de la plaie et après concertation avec l'infirmière, déclencher une télé-expertise.

Téléconsultation

En janvier 2018, l'ARS a missionné l'URPS Médecins pour le montage d'un projet de téléconsultation dans le Territoire de la Vallée Dorée (Oise). L'objectif était de pouvoir proposer des téléconsultations en médecine générale sur le Liancourtois dans le cadre de la CPTS portée par le Dr Cuheval.

L'URPS Infirmiers a été associée au projet afin d'assurer l'accompagnement des patients lors des téléconsultations par des infirmiers libéraux.

Portée par le GIP Sant&Numérique et financée par l'ARS Hauts-de-France, l'expérimentation s'est concrétisée par l'installation d'une cabine de téléconsultation, fin Août 2018, au sein de l'EHPAD de Liancourt.

La forte mobilisation des professionnels libéraux du secteur a permis de recruter 9 médecins généralistes et 6 infirmières libérales.

En 2019, plus de 60 téléconsultations ont pu être réalisées par les médecins du secteur et accompagnées par les infirmiers libéraux. Cette expérimentation a été appréciée par les professionnels et par les patients qui en ont bénéficié.

Toutefois, il en ressort qu'une formation spécifique et qu'un échange préalable entre professionnels est nécessaire à la bonne mise en place du dispositif afin d'avoir connaissance des attendus du médecin lors de la téléconsultation.

Télésurveillance BPCO et diabète

BPCO :

L'URPS Médecins a mis en place un projet de télésurveillance des patients sous VNI (Ventilation Non Invasive) qui s'intègre dans le programme ETAPES (Expérimentations de Télémédecine pour l'Amélioration des Parcours en Santé) par le biais de la plateforme Adel Santé.

L'objet du programme ETAPES est de fixer une tarification préfiguratrice des actes de télémédecine, en particulier pour les activités de télésurveillance.

Les patients éligibles sont inclus, sous réserve du consentement du patient, par le médecin au programme ETAPES. Le médecin prescrit la télésurveillance et l'accompagnement thérapeutique. Le prestataire de santé est contacté afin d'appareiller le patient.

Le médecin télésurveillant assure le suivi des données de façon hebdomadaire et assure le traitement des alertes.

Conformément au cahier des charges, un accompagnement thérapeutique est également prévu. Ces séances d'accompagnement ont lieu :

- Une fois au cours des quinze premiers jours après l'inclusion du patient dans le programme
- Une fois au cours du mois suivant la première séance

- Une fois par semestre de façon programmée

Chaque séance se structure de la manière suivante :

- Réalisation ou mise à jour du diagnostic éducatif
- Formation du patient
- Proposition d'objectifs de progression simples, atteignables, individualisés et pertinents.

L'URPS Infirmiers est impliquée dans ce projet novateur afin de valoriser les compétences des infirmiers libéraux dans l'accompagnement thérapeutique des patients à domicile.

Diabète :

Dans le cadre du programme ETAPES, le CH de Sambre Avesnois à contacté l'URPS Infirmiers pour la mise en place d'une expérimentation visant à améliorer la liaison ville-hôpital pour la prise en charge des patients diabétiques sous traitement insulinique dépendants aux soins infirmiers au domicile.

Le projet s'articule autour de la plateforme nationale de télésurveillance en diabétologie MyDiabby. Un accompagnement thérapeutique est réalisé par les infirmiers libéraux.



Formation et développement professionnel continu

La Journée Régionale de l'infirmière libérale des Hauts-de-France :

En 2019, pour la troisième année consécutive, les infirmiers libéraux se sont réunis à l'occasion de la journée de l'infirmière libérale.

Cette année, les échanges ont porté sur la chirurgie ambulatoire et le maillon essentiel que représente l'infirmière dans cette prise en charge.

Près de 250 infirmiers libéraux se sont réunis à Pierrefonds et Hardelot pour échanger sur les thèmes suivants :

- Chirurgie ambulatoire / réhabilitation Amélioré après chirurgie (RAAC) : les grands principes
- IDEL et actes innovants : exemple de la mastectomie
- IDEL et actes innovants : exemple de la PTH/PTG

- IDEL et nutrition : avant et après chirurgie
- Parcours de soins et e-outils : plateformes destinées aux IDEL
- Douleurs, nausées, vomissements post chirurgie ambulatoire : rôles de l'IDEL
- Nouveaux modèles de rémunération pour l'IDEL : à l'épisode de soins ou dans le cadre conventionnel

La qualité et la disponibilité des intervenants ont permis de répondre aux attentes des participants tout en favorisant les échanges avec les infirmiers.

Le taux moyen de satisfaction globale des infirmiers sur la journée est de près de 90 %.

L'URPS infirmiers prépare la quatrième édition de la Journée de l'infirmière libérale des Hauts-de-France en 2020, qui se déroulera le 2 avril à Verlinghem et le 7 Mai à Flixecourt, autour du thème de cancérologie.

Enquête sur la chirurgie ambulatoire :

Le développement de la chirurgie ambulatoire implique une anticipation des différentes étapes de la prise en charge du patient, une parfaite coordination des différents acteurs entre eux, une harmonisation des pratiques professionnelles et une information adaptée aux patients.

L'URPS Infirmiers a formalisé une enquête sur la chirurgie ambulatoire. Cette enquête a pour objet de réaliser un état des lieux des connaissances et recenser les difficultés et besoins des professionnels libéraux afin de répondre aux objectifs ambitieux fixés par La Ministre de la Santé pour 2022 de 70 % de chirurgie ambulatoire.

L'enquête a été proposée aux autres professionnels de santé libéraux, (médecins, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens et orthophonistes) via leur URPS.

Les professionnels ont pu répondre à cette enquête du 7 mai au 30 juin 2019.

Le site internet : www.urps-infirmiers-hdf.fr:

Actualisé régulièrement, de nombreuses informations sur la profession y sont déposées.

Vous pourrez y trouver :

- Les actualités (soirées de sensibilisation, journée de l'infirmière, publications officielles...),
- Les chantiers de votre URPS,
- L'agenda de votre URPS,
- La législation,
- Le point épidémiologique des Hauts-de-France, actualisé hebdomadairement.

et communiquer avec les élus par le biais de divers formulaires dédiés.





Amélioration de la qualité et de la coordination des soins

La Vaccination Anti Grippale (VAG) :

La campagne de vaccination antigrippale a débuté le 15 Octobre 2019. L'URPS infirmiers a décidé de soutenir la campagne vaccinale et de mettre à disposition des infirmiers libéraux, dès son lancement, un kit pour la vaccination comprenant :

- Une fiche de traçabilité de l'entretien pré-vaccinal et de la réalisation du vaccin,
- Une fiche traçant l'acte à destination du médecin traitant,
- Une fiche de la conduite à tenir en cas de complications,
- Une affiche pour communiquer sur les permanences dédiées à la vaccination,
- Un modèle type pour la prescription d'adrénaline à usage professionnel.

L'ensemble des documents est disponible sur le site internet de l'URPS ainsi que sur la plateforme Coordolib.

La plateforme coordolib : www.coordolib-hdf.fr

Dans le cadre du développement de leurs actions de formations, l'URPS Infirmiers et l'URPS Pharmaciens disposent d'une plateforme commune de formation et d'information en ligne.

Ce référentiel accessible sur une plateforme numérique, vise à dispenser :

- une information claire, concise et accessible à tous les professionnels de santé sur les pathologies, les recommandations, les thérapeutiques, les consignes post-opératoires, sur la prise en charge de la douleur...
- des informations spécifiques pour les patients en fonction des établissements ou du médecin prescripteur.

Cette plateforme est accessible aux patients, aux professionnels de santé ainsi qu'aux établissements de santé et vise à dispenser une information adaptée à tous.



Accès aux soins des patients

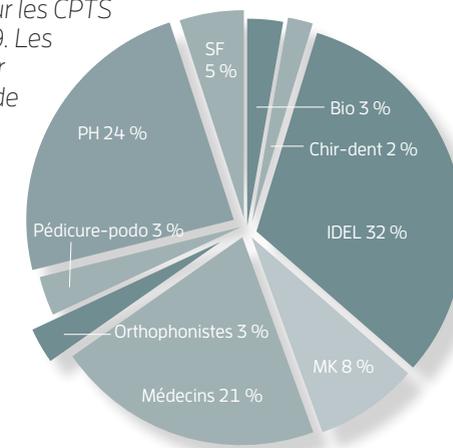
Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) :

L'URPS infirmiers accompagne les nouvelles formes d'organisation professionnelles et leur implantation sur la région.

Au titre du collectif, les professionnels de santé libéraux qui souhaitent porter des projets de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sur leur territoire peuvent être aidés par le collectif inter-URPS notamment pour l'organisation de réunions d'informations et l'écriture de projet.

Les URPS ont organisé la première journée régionale sur les CPTS le 7 novembre 2019. Les CPTS expliquées par des professionnels de santé libéraux pour des professionnels de santé libéraux.

Cette journée a réuni 145 PSL dont 46 IDEL, soit 32 % des participants.



Les premiers protocoles après avoir été validés par des experts des thématiques ont été déposés sur la plateforme : cardiologie, infections associées aux soins, endocrinologie et hépato-gastroentérologie.

De nouveaux protocoles sont régulièrement implémentés sur la plateforme.

La plateforme est mise en place depuis janvier 2018.

Une centaine d'infirmiers sont déjà inscrits. 44 protocoles sont en accès.

Les partenariats



Amélioration de la qualité et de la coordination des soins

L'article 51 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018 intitulée « Innovation en santé »

Chirurgie ambulatoire

Dans le cadre de l'article 51 de la LFSS « Innovation en santé », l'URPS Infirmiers a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) relatif aux expérimentations nationales d'un paiement à l'épisode de soins sur des prises en charge chirurgicales.

L'URPS Infirmiers a déposé une lettre d'intention sur la chirurgie ambulatoire pour la mise en place d'une expérimentation ayant pour objectif l'organisation d'un parcours de soins coordonné sur les périodes pré, per et post opératoires. L'expérimentation comprendrait notamment :

- Une séance d'évaluation clinique et d'accompagnement pré opératoire à domicile
- Une séance de surveillance clinique infirmière et d'accompagnement à domicile après la chirurgie ambulatoire en reprenant l'expérimentation ISIPAD.

Cependant, la lettre d'intention pour participer à l'élaboration du cahier des charges ne pouvait être portée que par un établissement de santé. L'URPS Infirmiers a donc déposé son projet article 51 intitulé « Organisation pour le développement de la chirurgie ambulatoire et pour la gestion des risques post opératoires » au sein du comité régional innovation Art51 de l'ARS. Le comité a pré-instruit le projet à l'été 2019 et une présentation lui a été faite le jeudi 12 septembre 2019. L'intérêt du projet a été confirmé sous réserve de retravailler quelques éléments du chemin clinique.

L'année 2020 sera consacré à préciser les modalités de coordination et le modèle médico-économique.

Le projet collaboratif « Lab parcours »

Ce projet en vue de l'optimisation des parcours des patients dans l'agglomération lilloise porté par le CHU et l'Université de Lille a été sélectionné par le Ministère en septembre 2018.

Le projet d'expérimentation LAB PARCOURS a été initialement construit pour l'optimisation du parcours de l'insuffisance cardiaque. Il est aujourd'hui élargi au diabète de type 2 à haut risque cardio-rénal.

L'URPS Infirmiers est membre du groupement et a participé activement aux travaux de configuration de l'expérimentation et à la finalisation de la lettre d'intention. L'URPS a fait valoir le portefeuille de compétences infirmières et a défini le rôle potentiel de l'infirmier libéral dans ce parcours ou épisode de soins.

Au premier semestre 2019, l'URPS a participé au sein du groupement à la mise en place du dispositif expérimental LAB Parcours IC et ses 4 sphères fonctionnelles – stratégique, partenariale, méthodologique et de fonctions supports.

DECAMEDS

Afin de répondre aux enjeux actuels de dépendance et des complications pouvant y être associées, le CHU d'Amiens nous a sollicité en juin 2019 pour expérimenter le projet DECAMEDS dans le cadre de l'art 51 LFSS 2018.

Le projet a pour objet d'améliorer le dépistage de la fragilité des sujets âgés en utilisant comme indicateur de fragilisation la polymédication (plus de 10 molécules).

La ville est identifiée comme porte d'entrée vers l'hôpital et les infirmiers libéraux comme acteurs pour contribuer à la réalisation du repérage de la fragilité et participer à la rédaction du PPS.

L'URPS Infirmiers a soutenu le projet à la condition que les infirmiers libéraux soient des acteurs de repérage au même titre que les médecins libéraux et les pharmaciens d'officine.

En effet, les infirmiers libéraux garantissent l'accessibilité aux soins, l'organisation des sorties d'hospitalisation, la prévention de la perte d'autonomie et la diminution du recours à l'hospitalisation.

Le CHU d'Amiens nous a informé le 19 novembre 2019 de la réception d'un avis favorable sur le projet DECAMEDS par le ministère de la santé dans le cadre des projets d'innovation en santé (article 51) et souhaite un représentant de l'URPS-IDE sur le territoire de l'ancienne Picardie pour les accompagner sur la mise en œuvre pratique du projet. Réunion de lancement en janvier 2020.

Syndrome de Korsakoff

La problématique de prise en charge et d'accompagnement des patients atteints du syndrome de Korsakoff a été soulevée par différents professionnels issus des champs sanitaire, médico-social et social. Elle revêt plusieurs difficultés : d'une part, l'accès aux traitements préventifs suite aux situations repérées de consommations excessives d'alcool ; d'autre part, la complexité de prise en charge de ces patients nécessite des structures adaptées, une meilleure connaissance des structures existantes en Hauts-de-France et des professionnels formés et outillés.

L'ARS des Hauts-de-France a commandité un diagnostic de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes atteintes du syndrome de Korsakoff au niveau des six territoires de démocratie sanitaire de la région Hauts-de-France pour objectiver les parcours de vie des personnes atteintes du syndrome de Korsakoff.

Les suites envisagées par l'ARS sont la sensibilisation des professionnels de premier recours et le déploiement d'équipes de liaison type ELSA-professionnels domiciles.

L'Ordre Infirmiers

L'URPS et l'Ordre Régional Infirmiers réfléchissent ensemble sur des axes d'amélioration de la qualité et de la sécurisation des soins infirmiers en ambulatoire.

Cette collaboration s'est traduite par la co-construction du chemin clinique du patient dans le cadre de la téléconsultation.

Un travail conjoint sur le cathéter périmerveux a et également été initié.

Une réflexion sur les prises en charge HAD en respectant les critères d'inclusion et de compérage.

Hauts-de-France Addictions :

Dans le cadre du mois sans tabac, l'URPS Infirmiers et l'association Hauts-de-France Addictions ont mis en place un partenariat afin de proposer des formations aux infirmiers libéraux pour l'accompagnement au sevrage tabagique.

Une réflexion a également été initiée pour travailler sur une future formation tabac et populations vulnérables mais également addictions et santé mentale à destination des professionnels.

Le réseau Néphronor

L'URPS Infirmiers a rejoint le réseau Néphronor dont l'objet est d'optimiser le parcours de soins du patient insuffisant rénal.

Les IDEL sont un levier important dans le suivi, le repérage et le dépistage des maladies rénales.

Le réseau santé qualité risque (RSQR)

Le réseau santé qualité risques est la structure régionale d'appui pour l'ARS pour améliorer la sécurité et la qualité des soins en ville ainsi que pour améliorer la déclaration des événements indésirables.

Suite à un appel à projet de DPC inter professionnel mené par l'ANDPC, le RSQR en lien avec les URPS Infirmiers et médecins ont déposé un dossier relatif à la réalisation de la méthode patient-traceur appliquée à la prise en charge en chirurgie bariatrique ambulatoire.

Le développement de la chirurgie ambulatoire implique la mise en œuvre d'une coordination des soins entre les acteurs hospitaliers et les professionnels libéraux. Cette coordination ville-hôpital a pour objectif d'évaluer la qualité et la sécurité des soins du parcours du patient. Pour ce faire, la proposition d'un patient-traceur ville-hôpital a semblé opportune. En effet, la méthode du patient traceur permet de rencontrer à la fois les acteurs hospitaliers, de ville et le patient autour d'une prise en charge, dans un territoire donné. Par ailleurs, cette méthode permet d'évaluer l'échange d'informations et la coordination entre les

différents secteurs et professionnels pour la mise en place d'actions d'amélioration. Or la méthode « Patient Traceur » est une méthode d'évaluation des pratiques couramment déployée dans le milieu hospitalier, mais encore méconnue dans la pratique libérale.

Un avis favorable de l'ANDPC a été reçu le 16 décembre 2019 sous réserve d'inclure dans le comité inter-professionnel un représentant kinésithérapeute et un pharmacien libéral.

Événements indésirables graves

Participation à l'enquête flash de l'URPS Médecins afin de réaliser un état des lieux des pratiques concernant les EIGS.

PMND

L'URPS infirmiers participe au comité régional de suivi du Plan des maladies neurodégénératives (PMND). Ce comité est constitué d'experts dans le champ des MND, pour suivre la mise en œuvre du plan durant son déploiement 2016-2019.

Les Comités ville/ hôpital

L'URPS Infirmiers a participé aux Comités ville/hôpital du CHU de Lille, du CH de Douai et du GHPSO Creil- Senlis.

Ces Comités permettent de renforcer les liens entre la ville et l'hôpital tout en facilitant le parcours de soins du patient en sortie d'hospitalisation par, notamment, la réalisation de documents de liaison entre établissements de santé et professionnels de santé libéraux.

Soirée DPC chirurgie bariatrique

Cette soirée DPC à destination des médecins généralistes proposée lors du congrès de chirurgie bariatrique SOFFCO décrit les nouvelles techniques opératoires et les rôles de chaque professionnel dans la prise en charge des patients.

L'URPS Médecins a sollicité l'URPS Infirmiers pour intervenir auprès des médecins sur le rôle propre de l'infirmier.



Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique

ISIDORT : Syndrome d'apnée hypopnée obstructive du sommeil

L'URPS infirmiers est partenaire auprès de l'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes qui souhaite déployer un projet de prévention-dépistage du syndrome d'apnée du sommeil chez l'enfant.

Le syndrome d'apnée hypopnée obstructive du sommeil (SAHOS) est une obstruction partielle ou totale des voies aériennes supérieures pendant le sommeil par les tissus mous (amygdales, langue, pharynx), étant à l'origine d'apnées (arrêt ventilatoire de quelques secondes) ou / et d'hypopnées (diminution du débit ventilatoire) fragmentant le sommeil. Le SAHOS est à l'origine de nombreuses pathologies chez l'adulte : HTA, maladies cardio-vasculaires (AVC, troubles du rythme cardiaque), diabète de type II, augmentation de l'accidentologie par somnolence (circulation, domestiques, autres...) dépressions, troubles sexuels. Il favorise l'obésité et l'asthme. L'enfant apnéique deviendra un adulte apnéique !

Le réseau ONCO

Depuis plusieurs années, l'URPS participe en tant que membre, aux nombreuses réunions et groupes de travail organisés par le réseau ONCO.

L'URPS Infirmiers fait valoir les compétences de l'infirmier libéral dans les groupes thématiques auxquels elle participe comme : les anticancéreux oraux à domicile, la dermatologie, le cancer et la dénutrition, les soins de support.

Ces temps d'échange sont aussi l'occasion pour chaque membre de pouvoir témoigner sur leurs expériences et ainsi enrichir et adapter les outils formalisés.



Formation et développement professionnel continu

Vaccination

L'infirmier libéral occupe une place essentielle dans la prise en charge des patients fragiles, immunodéprimés, poly-pathologiques à domicile. Une bonne couverture vaccinale les protège. Il est également essentiel de connaître et d'améliorer le statut vaccinal de l'entourage de ses patients.

L'URPS Infirmiers Libéraux en partenariat avec la plateforme HEROIC santé a proposé aux infirmiers libéraux de participer à une expérimentation pour mieux accompagner la couverture vaccinale des patients fragiles et de leur entourage. L'idée est de renforcer l'engagement des PSL sur la vaccination et de les inciter à promouvoir la vaccination auprès de leurs collègues (et non de mesurer la couverture vaccinale).

Suite aux résultats de l'enquête, l'outil est un vecteur d'accroissement de l'engagement des PSL à se faire vacciner et à devenir des ambassadeurs auprès de leurs collègues.

Forums IDE/CPAM Roubaix Tourcoing

L'URPS infirmiers a participé à un forum organisé par la CPAM de Roubaix Tourcoing à destination des IDEL pour la présentation de l'avenant 6.

Ce forum a été l'occasion d'échanger avec près d'une centaine d'infirmiers libéraux du secteur, de leur présenter les missions de l'URPS infirmiers et de leur transmettre les outils développés par l'URPS infirmiers.

Schéma régional des formations sanitaires et sociales

L'URPS Infirmiers est sollicitée pour donner son avis sur les besoins en formation des professions paramédicales pour les 5 années à venir, dans le cadre du Schéma Régional des formations sanitaires.



11, square Dutilleul - 59000 Lille - 03 20 14 22 15
www.urps-infirmiers-hdf.fr | contact@urps-infirmiers-hdf.fr